

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

JL/RW
Objet

Exploitation du Garden-Tennis
par l'Office du Tourisme

77055

DATE DE CONVOCATION

9 mai 1977

DATE D'AFFICHAGE

9 mai 1977

Nombre de conseillers
en exercice 27
Nombre de présents 27
Nombre de votants 27

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante dix sept
le treize mai

à 18 heures 30

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M Monsieur TETARD

Etaient présents : MM. TETARD, DUFOUR, Melle FOCHE, M. LIS, LACHAUD,
BUJARD, BOUCHET, BOUTET, PARGAS, COLLE, POUGET, VIAUD, POUAILLO,
MONTRON, NAULIN, MAURELLET, FABER, BOISARD, GUICHACUA, BOULAN,
BROTREAU, BERLAND, DUFEIL, TAP, Mme TACQUET, MM. PELLETIER, CABA-

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM.

Absents : MM.

Messieurs MONTRON et POUGET a été élu Secrétaire.

Par délibération du 21 février 1975, le Conseil Municipal a
demandé à l'Office Municipal du Tourisme de bien vouloir assurer la
gestion du Garden-Tennis à compter du 1er janvier 1975.

L'Office Municipal du Tourisme a accepté cette proposition
et une convention fixant les droits et obligations des deux
parties pour les années 1975 et 1976 a été signée le 19 avril 1975.

Cette exploitation ayant donné toute satisfaction, il est
proposé de la reconduire pour l'année 1977.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'avis favorable de la Commission du Tourisme,

DECIDE :

- de reconduire pour l'année 1977 la mission confiée à l'Office
Municipal du Tourisme pour la gestion du Garden-Tennis.

- de fixer la re-evance versée par l'Office Municipal du Tourisme à 50 % du loyer payé, pour l'année considérée par la Ville à la S.C.I. du Tennis Club de ROYAN, propriétaire des lieux.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant à cet effet.

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre, MM. les Membres présents.

Pour extrait conforme,



Le Maire,

Guy TETARD.



APPROUVÉ

ROCHEFORT-s.-MER, le ... 15 JÜN 1977.
Le Sous-Préfet,

G. MOYON



TÉLÉPH. 05.31.04 ET 05.03.12

JL/RW

A V E N A N T N ° 2

A LA CONVENTION DU 19 AVRIL 1975 POUR LA GESTION ET
L'EXPLOITATION DU GARDEN TENNIS PAR L'OFFICE MUNICIPAL DU TOURISME

A N N E E 1 9 7 7

ENTRE LES SOUSSIGNES : Monsieur Guy TETARD, Maire de ROYAN, agissant au nom de la commune de ROYAN en application d'une délibération du 13 mai 1977
d'une part

ET : Monsieur Georges DORBEAU, agissant au nom de l'Office Municipal du Tourisme de ROYAN en qualité de Directeur, en application de l'article 11 du décret n° 66-211 du 5 avril 1966 relatif à la création d'offices du tourisme dans les stations classées, et des articles 16, 17, 23 et 28 du décret n° 59-1225 du 19 octobre 1959 portant règlement d'administration publique (article R 142-15 du Code des Communes) d'autre part.

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1er. - Les dispositions de la convention du 19 avril 1975 passée entre la VILLE de ROYAN et l'Office Municipal du Tourisme pour l'exploitation du Garden-Tennis pour les années 1975 et 1976 sont reconduites pour l'année 1977 à l'exception des articles 7, 8 et 11

ARTICLE 2. - Les articles 7, 8 et 11 de la convention du 19 avril 1975 sont remplacés par les dispositions suivantes :

Article 7 - Tarif d'exploitation

Les tarifs pratiques pendant la saison d'ouverture 1977 seront ceux fixés par délibération du Conseil Municipal du 22 février 1977.

Article 8 - Redevances du gestionnaire

Le gestionnaire sera tenu de verser à la Ville de ROYAN en fin d'année une somme égale à 50 % du loyer versé par cette dernière à la S.C.I. du Tennis-Club de ROYAN pour l'année considérée.

Pour 1977, cette redevance s'élèvera à 146 902 x 50 % = 73 451 F

Article 11 - Compte-rendu financier d'exploitation

Avant le 1er mars 1978 le gestionnaire adressera au Maire de ROYAN le bilan d'exploitation relatif à sa gestion.

ARTICLE 3. - Les dispositions de l'avenant n° 1 en date du 31 mai 1976 sont abrogées

Fait à ROYAN, le 13 mai 1977

Le Gestionnaire,
Directeur de l'Office du Tourisme,



Georges DORBEAU

Le Maire,

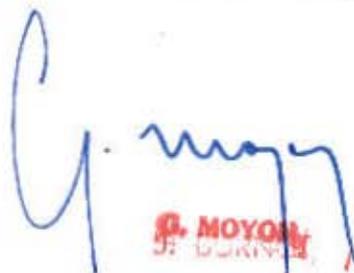


Guy TETARD.



APPROUVE'

Le 15 Juin 1977
Le Sous-Préfet,



G. MOYON
S. DORVILLE